

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 04278
Numéro SIREN : 498 923 747
Nom ou dénomination : GROUPE PETIT FORESTIER

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 24844

GROUPE PETIT FORESTIER
Société par actions simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 288 293 900 €
Siège social : 11 Route de Tremblay - 93420 VILLEPINTE
498 923 747 RCS BOBIGNY

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Certifié Conforme
Le Président

GROUPE PETIT FORESTIER

Société par actions simplifiée au capital de 288 293 900 €

Siège social : 11, route de Tremblay, 93420 Villepinte
498 923 747 R.C.S. Bobigny

COMPTES SOCIAUX 2020

Table des matières

Siège social : 11, route de Tremblay, 93420 Villepinte	1
498 923 747 R.C.S. Bobigny	1
SITUATION COMPTABLE ANNUELLE	3
I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2020	3
II. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020	4
III. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	4
III. 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE + ACQUISITION AUTOCENTRALE	4
III. 2 : FAITS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2020	5
III. 3 : PRINCIPES COMPTABLES	5
III. 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
4.1 Immobilisations financières	5
4.2 Dettes financières	5
4.3 Créances et dettes	5
4.4 Compte de régularisation	5
4.5 Charges à payer	5
III.5 : DETAIL SUR CERTAINS POSTES DU BILAN	6
5.1 Etat de l'actif immobilisé	6
5.2 Immobilisations financières	6
5.3 Etat des échéances des créances	7
5.4 Charges constatées d'avance	7
5.5 Frais d'émissions d'emprunt	7
5.6 Trésorerie	7
5.7 Composition du capital social	8
5.9 Etat des échéances des dettes	8
5.10 Etat des charges à payer	9
5.11 Etat des produits à recevoir	9
III.6 : DETAILS SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	9
6.1 Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques	9
6.2 Autres produits	9
6.3 Charges externes	10
6.4 Résultat financier	10
6.5 Résultat exceptionnel	10
6.6 Ventilation de l'impôt	11
6.7 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	11
III. 7 : NOTE COMPLEMENTAIRE	11
7.1 Effectifs	11
7.2 Rémunération des mandataires sociaux	11
7.3 Transactions entre parties liées	11
7.4 Engagements en matière de pension, compléments de retraites et indemnités	12
7.5 Participation des salariés	12
7.6 Engagements hors bilan	12
7.7 Intégration fiscale	12
7.8 TVA consolidée	13
7.9 Consolidation	13

SITUATION COMPTABLE ANNUELLE

Les données se rapportent à la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.
A défaut de mentions contraires, tous les états sont exprimés en milliers d'euros (K€).

I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Notes	31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amortissements / Dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles		243	52	191	54
Immobilisations corporelles	5.1	167	36	131	108
Immobilisations en-cours		7		7	
Immobilisations financières	4.1 / 5.1 / 5.2 / 5.12	544 534	1 810	542 724	540 764
ACTIF IMMOBILISE		544 951	1 898	543 053	540 926
Clients et comptes rattachés	4.3 / 5.3	14 147	0	14 147	33 877
Autres créances	4.3 / 5.3 / 5.11	8 959	0	8 959	20 364
VMP et disponibilités	5.6	578		578	46 815
ACTIF CIRCULANT		23 685	0	23 685	101 056
Compte de régularisation	4.4 / 5.3 / 5.4	544		544	569
Frais émission d'emprunts à étaler	4.4 / 5.5	0		0	36
TOTAL DE L'ACTIF		569 180	1 898	567 281	642 587

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	5.7 / 5.8	288 294	287 936
Primes d'émission	5.8	126	484
Réserve légale	5.8	7 437	6 768
Autres réserves	5.8	53 790	53 300
Report à nouveau	5.8	5	11
Résultat de l'exercice	5.8	2 108	13 377
CAPITAUX PROPRES	5.8	351 760	361 876
Provisions pour risques	5.13	190	705
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		190	705
Autres emprunts obligataires	4.2 / 5.9 / 5.10	0	50 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4.2 / 4.5 / 5.9 / 5.10	63 546	64 005
Emprunts et dettes financières divers	4.3 / 4.5 / 5.9 / 5.10	128 521	114 216
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3 / 4.5 / 5.9 / 5.10	15 232	44 040
Dettes fiscales et sociales	4.3 / 4.5 / 5.9 / 5.10	7 956	7 705
Autres dettes	4.3 / 4.5 / 5.9 / 5.10	76	38
DETTES D'EXPLOITATION		215 331	280 004
Compte de régularisation		0	2
TOTAL DU PASSIF		567 281	642 587

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	6.1	38 572	41 207
Autres produits	6.2	643	554
Total produits d'exploitation		39 215	41 761
Achats de matières premières		34	49
Autres achats et charges externes	6.3	31 862	32 404
Impôts et taxes		426	466
Charges de personnel	7.1 / 7.2 / 7.6	5 800	4 142
Dotations aux amortissements		110	101
Autres charges		574	440
Total charges d'exploitation		38 807	37 602
RESULTAT D'EXPLOITATION		408	4 159
Produits financiers	6.4	4 892	13 980
Charges financières	6.4	3 682	6 618
RESULTAT FINANCIER		1 209	7 362
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		1 618	11 521
Produits et charges sur opérations de gestion		-1	-28
Plus ou moins values sur opérations de capital		-651	4
Provisions exceptionnelles	6.5	705	315
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6.5	53	291
Impôts sur les bénéfices	6.6 / 7.9	-438	-1 565
RESULTAT NET		2 108	13 377

III. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Au titre de la situation annuelle du 31 décembre 2020 :

- le total du bilan est de 567 281 149,76 €,
- le compte de résultat, présenté sous forme de liste, fait ressortir pour un total de produits de 45 715 356,21 €
- un chiffre d'affaires de 38 572 117,10 €
- des autres produits d'exploitation de 642 814,01 €
- des produits financiers de 4 891 736,80 €
- et des produits exceptionnels de 1 608 688,30 €
- et un bénéfice net de 2 108 458,06 €

Les notes 1 à 7 ci-après, exprimées en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes sociaux.

III. 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE + ACQUISITION AUTOCENTRALE

Le 24 juillet 2020, la société GROUPE PETIT FORESTIER a apporté la totalité des titres de la société PETIT FORESTIER MEUBLES à la société FINANCIERE DE LESQUIN rémunéré par la remise de titres de cette dernière à l'occasion d'une augmentation de capital.

Au cours de l'exercice 2020, la société GROUPE PETIT FORESTIER a acquis 788 000 actions de la société PF TEAM II portant ainsi sa détention à 100% dans cette société. Le 22 octobre 2020, la société PF TEAM II a opéré une transmission universelle de son patrimoine en faveur de la société GROUPE PETIT FORESTIER.

Au cours de l'exercice, GROUPE PETIT FORESTIER a acquis 17 564 d'actions propres. Au 31 décembre 2020, elles sont inscrites en autres immobilisations financières.

GROUPE PETIT FORESTIER a fait preuve d'une grande résilience au cours de l'année 2020 marqué par la crise de la pandémie de la Covid-19 qui affecte l'économie. La première priorité pendant cette période a été d'assurer la protection sanitaire et sociale de ses collaborateurs.

Face à cette situation inédite, la société a rapidement mis en œuvre des mesures d'une grande mobilité par le déploiement immédiat du télétravail et de la téléconférence de sorte à organiser au mieux la poursuite de l'activité courante.

Sur la période, le chiffre d'affaires a été impacté de manière significative par la fermeture ou par la forte réduction d'activité de certains clients de l'activité courante et les prestations de service dues aux clients. Dans ces conditions exceptionnelles, GROUPE PETIT FORESTIER a démontré une grande capacité d'adaptation à la situation économique et financière sur ses marchés.

III. 2 : FAITS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2020

Il existe aucun fait postérieur au 31 décembre 2020.

III. 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Code de commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et des règlements modificatifs successifs. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III. 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation dont les principales sont énumérées sur le tableau dédié.

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition, par la valeur d'apport et le mali technique affecté. Lorsque la valeur actuelle de ceux-ci est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

La valeur actuelle des titres jugés primordiaux est déterminée selon les méthodes des comparables boursiers, DDM et DCF permettant d'approcher la valeur d'entreprise, de laquelle est soustraite la dette nette à la clôture pour estimer la valeur de ces titres.

La valeur actuelle des autres titres de participation est déterminée sur la base de la quote-part d'actif net corrigé prenant en considération le coût de remplacement, de substitution ou de création du patrimoine de chaque filiale, de la place qu'elle occupe dans son secteur d'activité et de son intérêt stratégique au regard des activités du groupe.

Si la valeur constatée des titres est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une dépréciation est constatée.

4.2 Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées au montant de la dette restant due.

4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles une dépréciation.

4.4 Compte de régularisation

Les charges constatées d'avance concernent des charges externes.

Les frais d'émission d'emprunt sont étalés sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.5 Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des charges non parvenues au 31 décembre 2020 mais correspondant à des charges imputables à la période comptable considérée.

III.5 : DETAIL SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

5.1 Etat de l'actif immobilisé

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	VALEUR BRUTE 31/12/2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56	188	0	243
Autres immobilisations corporelles	121	46	0	167
Immobilisations en-cours	0	7		7
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	121	53	0	174
Titres de participation	539 578	34 224	34 278	539 525
Actions propres	0	3 674	0	3 674
Autres immobilisations financières	1 186	150	1	1 335
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	540 764	38 048	34 278	544 534
TOTAL	540 940	38 289	34 278	544 951

Les immobilisations financières sont constituées de 539 525 K€ de titres de participation (détaillés dans le tableau-liste des filiales et participations repris au paragraphe 5.2). Les titres de participations font l'objet à l'actif du bilan de dépréciation pour 1 810 K€ et au passif de provisions pour des pertes subies de 190 K€ (soit un cumul de 2 000 K€).

5.2 Immobilisations financières

Le tableau et la liste des filiales et des participations se présentent comme suit :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de la période écoulée	Résultat (bénéfice ou perte de la période close)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
A/ Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1) Filiales (détenues à > de 50%)										
PETIT FORESTIER LOCATION	2 020	242 723	100,0%	277 949	277 949			332 295	-14 356	
PETIT FORESTIER INTERNATIONAL	1 000	16 063	100,0%	120 556	120 556			10	-941	
STRICHER	2 016	41 267	100,0%	53 814	53 814			63 454	-6 369	
LECAPITAINE	2 000	5 962	100,0%	23 417	23 417			1 465	2 579	2 832
PETIT FORESTIER OFFICE	10 000	-516	100,0%	10 000	10 000			25 554	-626	230
PETIT FORESTIER CONTAINER	125	7 300	100,0%	8 400	8 400			17 310	852	499
FINANCIERE DE LESQUIN	27 389	11 685	100,0%	39 744	39 744			237	11	
FRIDGE & GO	200	-2 951	100,0%	3 440	2 840			18 869	-3 227	86
2) Participations (de 10% à 50%)										
NEANT										
B/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1) Filiales (détenues à > de 50%)										
FRIGO WASH	100	-757	100,0%	1 210	0			151	-253	
FOREST WINGS	1 000	-509	70,0%	887	887			741	-257	
FORESTATE	100	-45	100,0%	100	100			4	-41	
2) Participations (de 10% à 50%)										
NEANT										

5.3 Etat des échéances des créances

	Montants bruts au 31/12/2020	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Prêts	16	16	
Autres immobilisations financières	4 993	3 674	1 319
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients ordinaires	14 147	14 147	
Créances clients et comptes rattachés	14 147	14 147	
Autres créances groupe	4 230	4 230	
Autres créances hors groupe	4 730	4 730	
Autres créances	8 959	8 959	
Charges constatées d'avance	544	544	
TOTAL GENERAL	28 659	27 340	1 319

Les principales créances concernant des opérations internes au groupe sont :

- créances sur le paiement consolidé de la TVA : 4 150 K€
- créances liées à l'intégration fiscale : 80 K€

5.4 Charges constatées d'avance

	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	544	558
Charges financières		11
TOTAL	544	569

Les charges d'exploitation constatées d'avance se rapportent principalement à des commissions et honoraires, des annonces et insertions et la taxe sur les bureaux.

5.5 Frais d'émissions d'emprunt

	Valeur nette au 31/12/2019	Augmentations	Dotations amortissements	Valeur nette au 31/12/2020
Frais d'émission des emprunts	36	0	36	0
TOTAL	36	0	36	0

La dotation aux amortissements observée au titre de l'étalement des frais d'émission d'emprunts s'élève à 36 K€.

5.6 Trésorerie

	31/12/2020	31/12/2019
Compte à terme	0	37 000
Avoirs bancaires	578	9 815
Découverts bancaires	-454	-4 716
Trésorerie	124	42 098

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

5.7 Composition du capital social

La composition du capital social, par catégorie de titres, se récapitule comme suit :

- nombre de titres à la clôture de l'exercice précédent	2 879 359
- nombre de titres créés pendant l'exercice	3 580
- dividendes versés en actions	0
- nombre de titres supprimés pendant l'exercice	0
- nombre de titres à la clôture de l'exercice	2 882 939
dont	
- titres de catégorie A : 2 882 939	
- titres de catégorie B : néant	
- valeur nominale de chaque titre	100 €

Il n'existe pas de droit de vote double.

5.8 Variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves	Report à-nouveau	Résultat	Total
Au 31 décembre 2018	287 936	58 484	119	15 349	361 888
Résultat net				13 377	13 377
Affectation en réserves		15 456	-108	-15 349	0
Dividendes		-13 389			-13 389
Au 31 décembre 2019	287 936	60 552	11	13 377	361 876
Apport en capital	358	-358			0
Résultat net				2 108	2 108
Affectation en réserves		13 383	-7	-13 377	0
Dividendes		-12 225			-12 225
Au 31 décembre 2020	288 294	61 353	5	2 108	351 760

5.9 Etat des échéances des dettes

La récapitulation des dettes de l'entreprise par échéance est :

	Montants bruts au 31/12/2020	Echéance à un an au plus	Echéance de un an à cinq ans	Echéance à plus de cinq ans
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63 546	25 361	37 795	390
Emprunts et dettes financières divers	96 625	2 866	93 759	
Groupe et associés	31 896	31 896		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 232	15 232		
Dettes fiscales et sociales	7 956	7 956		
Autres dettes	76	76		
TOTAL GENERAL	215 331	83 386	131 555	390

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit s'élèvent à 63 546 K€ au 31 décembre 2020, contre 64 005 K€ au 31 décembre 2019 dont :

- emprunts croissance externe : 25 462 K€
- emprunts autres investissements corporels : 27 605 K€
- prêts garantis par l'Etat : 10 000 K€
- concours bancaires courants, intérêts & agios à payer : 479 K€

Certains emprunts bancaires font l'objet de clauses de « Covenants » qui prévoient des ratios financiers. Au 31 décembre 2020, ces ratios sont tous respectés

5.10 Etat des charges à payer

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'année est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur emprunts	25	95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 932	4 705
Dettes fiscales et sociales	840	462
Agios bancaires	0	1
TOTAL	13 797	5 262

Les dettes fournisseurs et les dettes fiscales et sociales ont toute une échéance inférieure à 12 mois.

5.11 Etat des produits à recevoir

	31/12/2020	31/12/2019
Clients factures à établir	4 747	6 561
Fournisseurs avoirs à recevoir	0	133
Organ sociaux, produits à recevoir	7	17
Etat Produit à recevoir	15	319
Comptes à terme, produits à recevoir	0	2 380
TOTAL	4 770	9 410

Les produits à recevoir sur les comptes à terme se rapportent à la rémunération d'un placement de la trésorerie disponible.

5.12 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Solde au 31/12/2019	Augmentations	Provisions utilisées	Provisions annulées	Solde au 31/12/2020
Provisions pour charges	705	190		705	190
Provisions pour risques et charges	705	190	0	705	190

La provision pour charges a été utilisée conformément à son objet qui était de faire face à la charge supportée au cours de l'exercice lors du rachat puis de l'annulation des actions émises de catégorie B.

III.6 : DETAILS SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques

MARCHES	31/12/2020	31/12/2019
Groupe	28 856	29 980
Hors groupe	1 635	2 266
FRANCE	30 491	32 246
Groupe	6 090	7 019
UNION EUROPEENNE	6 090	7 019
Groupe	1 991	1 942
EXPORTATION	1 991	1 942
TOTAL	38 572	41 207

6.2 Autres produits

	31/12/2020	31/12/2019
Produits divers de gestion	595	550
Transfert de charges	47	5
TOTAL	643	554

6.3 Charges externes

	31/12/2020	31/12/2019
Locations	3 064	3 083
Entretien, réparation, maintenance	1 013	445
Assurances	14	29
Personnel détaché, honoraires	26 725	26 638
Relations publiques	478	1 175
Frais de représentation	244	523
Services bancaires	59	87
Autres postes	265	423
TOTAL	31 862	32 404

6.4 Résultat financier

PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation	3 660	8 756
Intérêts des comptes courants	0	1 028
Revenus des comptes à terme	955	1 012
Gains de change	118	2 855
Reprises sur provisions	0	0
Produits financiers divers	159	329
TOTAL	4 892	13 980

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur emprunts	1 560	2 985
Intérêts des comptes courants	217	252
Pertes de change	16	3 128
Dotations aux provisions	2 000	0
Charges financières diverses	-110	252
TOTAL	3 682	6 618

La société GROUPE PETIT FORESTIER a perçu des dividendes de ses filiales :

- 2 832 K€ de la société LECAPITAINE
- 499 K€ de la société PETIT FORESTIER CONTAINER
- 230 K€ de la société PETIT FORESTIER OFFICE
- 99 K€ d'autres filiales

Les intérêts de comptes courants supportés en charges proviennent pour :

- 217 K€ de la société PETIT FORESTIER LOCATION

6.5 Résultat exceptionnel

PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019
Produits de cession de titres	904	8 015
Reprises sur provisions	705	469
Produits exceptionnels divers	0	0
TOTAL	1 609	8 484

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
VNC des titres cédés	1 555	8 012
Dotations aux provisions	0	154
Charges exceptionnelles diverses	1	28
TOTAL	1 556	8 194

RESULTAT EXCEPTIONNEL	53	291
-----------------------	----	-----

Les charges et produits sur opérations en capital proviennent de la liquidation sans dissolution de la société PF TEAM II.

6.6 Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et la partie imputable aux autres éléments se présente comme suit :

	Montant avant impôt	Impôt	Montant net
Résultat courant	1 618	-436	2 054
Résultat exceptionnel	53	-2	54
RESULTAT NET	1 671	-438	2 108

Le groupe est fiscalement déficitaire, un produit d'impôt de 434 K€ provient de la neutralisation de la charge d'impôt des filiales bénéficiaires du périmètre (voir § 7.11 « Intégration fiscale »).

6.7 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 108	13 377
+ Impôt sur les bénéfices	-438	-1 565
RESULTAT HORS IMPOTS ET EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES	1 671	11 812

6.8 Situation fiscale différée

	Au 31/12/2019		Variation		Au 31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I DECALAGE CERTAINS OU EVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
32 A déduire ultérieurement	705		-705			
4 Produits non taxables temporairement						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
II ELEMENTS A IMPUTER						
III ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE						
IV TOTAUX	705		-705			
Taux d'imposition			32,02%			
Accroissement net de la dette future d'impôt			226			
Allègement net de la dette future d'impôt						

III. 7 : NOTE COMPLEMENTAIRE

7.1 Effectifs

CATEGORIES	31/12/2020	31/12/2019
Cadres et assimilés	33	30
Agents de maîtrise	2	3
Ouvriers et employés	2	3
TOTAL	37	36

Effectif moyen	39	33
-----------------------	-----------	-----------

7.2 Rémunération des mandataires sociaux

En raison du nombre limité de personnes présentes à l'effectif et afin de maintenir la discrétion qu'il se doit, nous n'indiquons pas le montant des rémunérations perçues.

Des mandataires sociaux se sont vu attribuer gratuitement 2 000 actions en 2020.

Il n'existe aucune avance ou crédit accordé, ni aucun engagement en matière de pension et indemnités assimilées, en faveur des mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ont perçu 471 K€ de jetons de présence en 2020.

7.3 Transactions entre parties liées

Sont exclues de la liste établie par les personnes morales ne pouvant adopter une présentation simplifiée, les transactions conclues entre :

- une société mère et sa filiale détenue en totalité
- des sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère

La détention du capital des filiales s'apprécie de manière directe et indirecte.

De plus, les transactions non significatives ou conclues à des conditions normales sont également exclues du champ d'application.

Toutes les transactions conclues entre la société GROUPE PETIT FORESTIER et des parties liées sont concernées par le champ d'exclusion indiqué ci-dessus.

7.4 Engagements en matière de pension, compléments de retraites et indemnités

En matière d'indemnités de fin de carrière, des salariés de la société GROUPE PETIT FORESTIER bénéficient, à l'occasion de leur départ en retraite, d'une allocation proportionnelle à leur rémunération et à leur ancienneté.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles basées sur :

- les salaires en fin de carrière, en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus ;
- l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions légales ou conventionnelles applicables. L'hypothèse de départ volontaire à la retraite retient l'âge donnant droit à la retraite à taux plein ;
- les effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité :
 - o d'un taux d'actualisation nominal de 0,34 % (déterminé par référence aux obligations d'Etat) ;
 - o d'un taux de charges sociales patronales de 42%.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux mais sont présentées en engagement hors bilan dans l'annexe. Cet engagement hors impôt différé s'élève à 330 K€ au 31 décembre 2020 contre 377 K€ à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2019. Par contre, cet engagement est une charge constatée dans les comptes consolidés de GROUPE PETIT FORESTIER.

7.5 Participation des salariés

La société GROUPE PETIT FORESTIER ne remplit pas les conditions requises par la législation pour la mise en place d'un accord de participation.

7.6 Engagements hors bilan

Néant

7.7 Intégration fiscale

	31/12/2020	31/12/2019
Impôt en absence de l'intégration fiscale	4	-411
Economie réalisée sur déficits filiales	434	1 666
Incidence des retraitements intégration fiscale	0	310
Charge d'impôt comptabilisée	438	1 565

La société GROUPE PETIT FORESTIER est la société de tête du groupe d'intégration fiscale, comprenant toutes les entités françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins du capital.

La société GROUPE PETIT FORESTIER est la seule redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les éventuels gains ou charges d'impôt sur les sociétés liées aux effets de l'intégration fiscale sont constatés dans les comptes de la société GROUPE PETIT FORESTIER.

7.8 TVA consolidée

La société GROUPE PETIT FORESTIER a signé des conventions de consolidation de TVA avec ses filiales françaises. Ce régime optionnel est applicable depuis le 1^{er} janvier 2013. La société GROUPE PETIT FORESTIER est seule redevable de la TVA de son périmètre vis-à-vis de l'Administration Fiscale. En contrepartie, elle perçoit les dettes de TVA dues par ses filiales et elle rembourse sans aucun report ou de seuil les crédits de TVA aux filiales.

7.9 Consolidation

La société GROUPE PETIT FORESTIER fait partie d'un groupe soumis à l'obligation de présentation de comptes consolidés : elle est la société mère de cet ensemble.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un bénéfice de 2 108 458,06 €, que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice 2020	2 108 458,06 €
- Report à nouveau antérieur	4 568,26 €
- Dotation à la réserve légale	<u>- 105 422,90 €</u>
Pour former un résultat distribuable de	2 007 603,42

Affecté comme suit :

- Affectation en autres réserves	2 000 000,00 €
- Affectation au report à nouveau	<u>7 603,42 €</u>
Total :	2 007 603,42 €

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes :

- en 2020 : 4,25 € par action (de 100,00 € de valeur nominale)
- en 2019 : 4,65 € par action (de 100,00 € de valeur nominale)
- en 2018 : 5,55 € par action (de 100,00 € de valeur nominale)
- en 2017 : 3,82 € par action (de 100,00 € de valeur nominale)
- en 2016 : 4,10 € par action (de 100,00 € de valeur nominale)

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et de l'adoption des résolutions ci-avant, et constatant que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font ressortir un bénéfice de 2 108 458,06 €, décide de l'affecter de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice 2020	2 108 458,06 €
- Report à nouveau antérieur	4 568,26 €
- Dotation à la réserve légale	<u>- 105 422,90 €</u>
Pour former un résultat distribuable de	2 007 603,42

Affecté comme suit :

- Affectation en autres réserves	2 000 000,00 €
- Affectation au report à nouveau	<u>7 603,42 €</u>
Total :	2 007 603,42 €

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes :

- en 2020 : 4,25 € par action (de 100,00 € de valeur nominale)
- en 2019 : 4,65 € par action (de 100,00 € de valeur nominale)
- en 2018 : 5,55 € par action (de 100,00 € de valeur nominale)
- en 2017 : 3,82 € par action (de 100,00 € de valeur nominale)
- en 2016 : 4,10 € par action (de 100,00 € de valeur nominale)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants

Copie certifiée conforme
Léonard FORESTIER
Président



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Groupe Petit Forestier

Société par actions simplifiée
au capital de 288 293 900€

11, route de Tremblay
93420 Villepinte

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Auditeurs Associés Franciliens

Commissaire aux Comptes

45, boulevard Georges Clémenceau
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Groupe Petit Forestier

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société Groupe Petit Forestier,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Groupe Petit Forestier** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 4.1 « Immobilisations financières » de l'annexe, expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation détenus par votre société.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies en annexe. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations comptables retenues pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 18 juin 2021

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Olivier Bochet
Associé

Auditeurs Associés Franciliens



Philippe Rimmer
Associé

GROUPE PETIT FORESTIER
Société par actions simplifiée au capital de 288 293 900 €
Siège social : 11, route de Tremblay, 93420 Villepinte
498 923 747 R.C.S. Bobigny

COMPTES SOCIAUX 2020

Table des matières

Siège social : 11, route de Tremblay, 93420 Villepinte	1
498 923 747 R.C.S. Bobigny	1
SITUATION COMPTABLE ANNUELLE	3
I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2020	3
II. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020	4
III. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	4
III. 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE + ACQUISITION AUTOCENTRALE	4
III. 2 : FAITS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2020	5
III. 3 : PRINCIPES COMPTABLES	5
III. 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
4.1 Immobilisations financières	5
4.2 Dettes financières.....	5
4.3 Créances et dettes	5
4.4 Compte de régularisation	5
4.5 Charges à payer.....	5
III.5 : DETAIL SUR CERTAINS POSTES DU BILAN	6
5.1 Etat de l'actif immobilisé.....	6
5.2 Immobilisations financières	6
5.3 Etat des échéances des créances	7
5.4 Charges constatées d'avance.....	7
5.5 Frais d'émissions d'emprunt	7
5.6 Trésorerie	7
5.7 Composition du capital social.....	8
5.9 Etat des échéances des dettes	8
5.10 Etat des charges à payer	9
5.11 Etat des produits à recevoir	9
III.6 : DETAILS SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	9
6.1 Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques	9
6.2 Autres produits	9
6.3 Charges externes	10
6.4 Résultat financier.....	10
6.5 Résultat exceptionnel	10
6.6 Ventilation de l'impôt	11
6.7 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires.....	11
III. 7 : NOTE COMPLEMENTAIRE	11
7.1 Effectifs.....	11
7.2 Rémunération des mandataires sociaux.....	11
7.3 Transactions entre parties liées	12
7.4 Engagements en matière de pension, compléments de retraites et indemnités	12
7.5 Participation des salariés	12
7.6 Engagements hors bilan	12
7.7 Intégration fiscale	12
7.8 TVA consolidée	13
7.9 Consolidation.....	13

SITUATION COMPTABLE ANNUELLE

Les données se rapportent à la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.
A défaut de mentions contraires, tous les états sont exprimés en milliers d'euros (K€).

I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Notes	31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amortissements / Dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles		243	52	191	54
Immobilisations corporelles	5.1	167	36	131	108
Immobilisations en-cours		7		7	
Immobilisations financières	4.1 / 5.1 / 5.2 / 5.12	544 534	1 810	542 724	540 764
ACTIF IMMOBILISE		544 951	1 898	543 053	540 926
Clients et comptes rattachés	4.3 / 5.3	14 147	0	14 147	33 877
Autres créances	4.3 / 5.3 / 5.11	8 959	0	8 959	20 364
VMP et disponibilités	5.6	578		578	46 815
ACTIF CIRCULANT		23 685	0	23 685	101 056
Compte de régularisation	4.4 / 5.3 / 5.4	544		544	569
Frais émission d'emprunts à étaler	4.4 / 5.5	0		0	36
TOTAL DE L'ACTIF		569 180	1 898	567 281	642 587

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	5.7 / 5.8	288 294	287 936
Primes d'émission	5.8	126	484
Réserve légale	5.8	7 437	6 768
Autres réserves	5.8	53 790	53 300
Report à nouveau	5.8	5	11
Résultat de l'exercice	5.8	2 108	13 377
CAPITAUX PROPRES	5.8	351 760	361 876
Provisions pour risques	5.13	190	705
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		190	705
Autres emprunts obligataires	4.2 / 5.9 / 5.10	0	50 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4.2 / 4.5 / 5.9 / 5.10	63 546	64 005
Emprunts et dettes financières divers	4.3 / 4.5 / 5.9 / 5.10	128 521	114 216
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3 / 4.5 / 5.9 / 5.10	15 232	44 040
Dettes fiscales et sociales	4.3 / 4.5 / 5.9 / 5.10	7 956	7 705
Autres dettes	4.3 / 4.5 / 5.9 / 5.10	76	38
DETTES D'EXPLOITATION		215 331	280 004
Compte de régularisation		0	2
TOTAL DU PASSIF		567 281	642 587

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	6.1	38 572	41 207
Autres produits	6.2	643	554
Total produits d'exploitation		39 215	41 761
Achats de matières premières		34	49
Autres achats et charges externes	6.3	31 862	32 404
Impôts et taxes		426	466
Charges de personnel	7.1 / 7.2 / 7.6	5 800	4 142
Dotations aux amortissements		110	101
Autres charges		574	440
Total charges d'exploitation		38 807	37 602
RESULTAT D'EXPLOITATION		408	4 159
Produits financiers	6.4	4 892	13 980
Charges financières	6.4	3 682	6 618
RESULTAT FINANCIER		1 209	7 362
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		1 618	11 521
Produits et charges sur opérations de gestion		-1	-28
Plus ou moins values sur opérations de capital		-651	4
Provisions exceptionnelles	6.5	705	315
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6.5	53	291
Impôts sur les bénéfices	6.6 / 7.9	-438	-1 565
RESULTAT NET		2 108	13 377

III. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Au titre de la situation annuelle du 31 décembre 2020 :

- o le total du bilan est de 567 281 149,76 €,
- o le compte de résultat, présenté sous forme de liste, fait ressortir pour un total de produits de 45 715 356,21 €
- o un chiffre d'affaires de 38 572 117,10 €
- o des autres produits d'exploitation de 642 814,01 €
- o des produits financiers de 4 891 736,80 €
- o et des produits exceptionnels de 1 608 688,30 €
- o et un bénéfice net de 2 108 458,06 €

Les notes 1 à 7 ci-après, exprimées en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes sociaux.

III. 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE + ACQUISITION AUTOCENTRALE

Le 24 juillet 2020, la société GROUPE PETIT FORESTIER a apporté la totalité des titres de la société PETIT FORESTIER MEUBLES à la société FINANCIERE DE LESQUIN rémunéré par la remise de titres de cette dernière à l'occasion d'une augmentation de capital.

Au cours de l'exercice 2020, la société GROUPE PETIT FORESTIER a acquis 788 000 actions de la société PF TEAM II portant ainsi sa détention à 100% dans cette société. Le 22 octobre 2020, la société PF TEAM II a opéré une transmission universelle de son patrimoine en faveur de la société GROUPE PETIT FORESTIER.

Au cours de l'exercice, GROUPE PETIT FORESTIER a acquis 17 564 d'actions propres. Au 31 décembre 2020, elles sont inscrites en autres immobilisations financières.

GROUPE PETIT FORESTIER a fait preuve d'une grande résilience au cours de l'année 2020 marqué par la crise de la pandémie de la Covid-19 qui affecte l'économie. La première priorité pendant cette période a été d'assurer la protection sanitaire et sociale de ses collaborateurs.

Face à cette situation inédite, la société a rapidement mis en œuvre des mesures d'une grande mobilité par le déploiement immédiat du télétravail et de la téléconférence de sorte à organiser au mieux la poursuite de l'activité courante.

Sur la période, le chiffre d'affaires a été impacté de manière significative par la fermeture ou par la forte réduction d'activité de certains clients de l'activité courante et les prestations de service dues aux clients. Dans ces conditions exceptionnelles, GROUPE PETIT FORESTIER a démontré une grande capacité d'adaptation à la situation économique et financière sur ses marchés.

III. 2 : FAITS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2020

Il existe aucun fait postérieur au 31 décembre 2020.

III. 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Code de commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et des règlements modificatifs successifs. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III. 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation dont les principales sont énumérées sur le tableau dédié.

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition, par la valeur d'apport et le mali technique affecté. Lorsque la valeur actuelle de ceux-ci est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

La valeur actuelle des titres jugés primordiaux est déterminée selon les méthodes des comparables boursiers, DDM et DCF permettant d'approcher la valeur d'entreprise, de laquelle est soustraite la dette nette à la clôture pour estimer la valeur de ces titres.

La valeur actuelle des autres titres de participation est déterminée sur la base de la quote-part d'actif net corrigé prenant en considération le coût de remplacement, de substitution ou de création du patrimoine de chaque filiale, de la place qu'elle occupe dans son secteur d'activité et de son intérêt stratégique au regard des activités du groupe.

Si la valeur constatée des titres est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une dépréciation est constatée.

4.2 Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées au montant de la dette restant due.

4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles une dépréciation.

4.4 Compte de régularisation

Les charges constatées d'avance concernent des charges externes.

Les frais d'émission d'emprunt sont étalés sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.5 Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des charges non parvenues au 31 décembre 2020 mais correspondant à des charges imputables à la période comptable considérée.

III.5 : DETAIL SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

5.1 Etat de l'actif immobilisé

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	VALEUR BRUTE 31/12/2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56	188	0	243
Autres immobilisations corporelles	121	46	0	167
Immobilisations en-cours	0	7		7
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	121	53	0	174
Titres de participation	539 578	34 224	34 278	539 525
Actions propres	0	3 674	0	3 674
Autres immobilisations financières	1 186	150	1	1 335
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	540 764	38 048	34 278	544 534
TOTAL	540 940	38 289	34 278	544 951

Les immobilisations financières sont constituées de 539 525 K€ de titres de participation (détaillés dans le tableau-liste des filiales et participations repris au paragraphe 5.2). Les titres de participations font l'objet à l'actif du bilan de dépréciation pour 1 810 K€ et au passif de provisions pour des pertes subies de 190 K€ (soit un cumul de 2 000 K€).

5.2 Immobilisations financières

Le tableau et la liste des filiales et des participations se présentent comme suit :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de la période écoulée	Résultat (bénéfice ou perte de la période close)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
A/ Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1) Filiales (détenues à > de 50%)										
PETIT FORESTIER LOCATION	2 020	242 723	100,0%	277 949	277 949			332 295	-14 356	
PETIT FORESTIER INTERNATIONAL	1 000	16 063	100,0%	120 556	120 556			10	-941	
STRICHER	2 016	41 267	100,0%	53 814	53 814			63 454	-6 369	
LECAPITAINE	2 000	5 962	100,0%	23 417	23 417			1 465	2 579	2 832
PETIT FORESTIER OFFICE	10 000	-525	100,0%	10 000	10 000			25 554	-635	230
PETIT FORESTIER CONTAINER	125	7 300	100,0%	8 400	8 400			17 310	852	499
FINANCIERE DE LESQUIN	27 389	11 685	100,0%	39 744	39 744			237	11	
FRIDGE & GO	200	-3 351	100,0%	3 440	2 840			18 869	-3 627	86
2) Participations (de 10% à 50%)										
NEANT										
B/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1) Filiales (détenues à > de 50%)										
FRIGO WASH	100	-757	100,0%	1 210	0			151	-253	
FOREST WINGS	1 000	-509	70,0%	887	887			741	-257	
FORESTATE	100	-45	100,0%	100	100			4	-41	
2) Participations (de 10% à 50%)										
NEANT										

5.3 Etat des échéances des créances

	Montants bruts au 31/12/2020	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Prêts	16	16	
Autres immobilisations financières	4 993	3 674	1 319
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients ordinaires	14 147	14 147	
Créances clients et comptes rattachés	14 147	14 147	
Autres créances groupe	4 230	4 230	
Autres créances hors groupe	4 730	4 730	
Autres créances	8 959	8 959	
Charges constatées d'avance	544	544	
TOTAL GENERAL	28 659	27 340	1 319

Les principales créances concernant des opérations internes au groupe sont :

- créances sur le paiement consolidé de la TVA : 4 150 K€
- créances liées à l'intégration fiscale : 80 K€

5.4 Charges constatées d'avance

	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	544	558
Charges financières		11
TOTAL	544	569

Les charges d'exploitation constatées d'avance se rapportent principalement à des commissions et honoraires, des annonces et insertions et la taxe sur les bureaux.

5.5 Frais d'émissions d'emprunt

	Valeur nette au 31/12/2019	Augmentations	Dotations amortissements	Valeur nette au 31/12/2020
Frais d'émission des emprunts	36	0	36	0
TOTAL	36	0	36	0

La dotation aux amortissements observée au titre de l'étalement des frais d'émission d'emprunts s'élève à 36 K€.

5.6 Trésorerie

	31/12/2020	31/12/2019
Compte à terme	0	37 000
Avoirs bancaires	578	9 815
Découverts bancaires	-454	-4 716
Trésorerie	124	42 098

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

5.7 Composition du capital social

La composition du capital social, par catégorie de titres, se récapitule comme suit :

- nombre de titres à la clôture de l'exercice précédent	2 879 359
- nombre de titres créés pendant l'exercice	3 580
- dividendes versés en actions	0
- nombre de titres supprimés pendant l'exercice	0
- nombre de titres à la clôture de l'exercice	2 882 939
dont	
- titres de catégorie A : 2 882 939	
- titres de catégorie B : néant	
- valeur nominale de chaque titre	100 €

Il n'existe pas de droit de vote double.

5.8 Variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves	Report à-nouveau	Résultat	Total
Au 31 décembre 2018	287 936	58 484	119	15 349	361 888
Résultat net				13 377	13 377
Affectation en réserves		15 456	-108	-15 349	0
Dividendes		-13 389			-13 389
Au 31 décembre 2019	287 936	60 552	11	13 377	361 876
Apport en capital	358	-358			0
Résultat net				2 108	2 108
Affectation en réserves		13 383	-7	-13 377	0
Dividendes		-12 225			-12 225
Au 31 décembre 2020	288 294	61 353	5	2 108	351 760

5.9 Etat des échéances des dettes

La récapitulation des dettes de l'entreprise par échéance est :

	Montants bruts au 31/12/2020	Echéance à un an au plus	Echéance de un an à cinq ans	Echéance à plus de cinq ans
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63 546	25 361	37 795	390
Emprunts et dettes financières divers	96 625	2 866	93 759	
Groupe et associés	31 896	31 896		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 232	15 232		
Dettes fiscales et sociales	7 956	7 956		
Autres dettes	76	76		
TOTAL GENERAL	215 331	83 386	131 555	390

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit s'élèvent à 63 546 K€ au 31 décembre 2020, contre 64 005 K€ au 31 décembre 2019 dont :

- emprunts croissance externe : 25 462 K€
- emprunts autres investissements corporels : 27 605 K€
- prêts garantis par l'Etat : 10 000 K€
- concours bancaires courants, intérêts & agios à payer : 479 K€

Certains emprunts bancaires font l'objet de clauses de « Covenants » qui prévoient des ratios financiers. Au 31 décembre 2020, ces ratios sont tous respectés

5.10 Etat des charges à payer

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'année est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur emprunts	25	95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 932	4 705
Dettes fiscales et sociales	840	462
Agios bancaires	0	1
TOTAL	13 797	5 262

Les dettes fournisseurs et les dettes fiscales et sociales ont toute une échéance inférieure à 12 mois.

5.11 Etat des produits à recevoir

	31/12/2020	31/12/2019
Clients factures à établir	4 747	6 561
Fournisseurs avoirs à recevoir	0	133
Organ sociaux, produits à recevoir	7	17
Etat Produit à recevoir	15	319
Comptes à terme, produits à recevoir	0	2 380
TOTAL	4 770	9 410

Les produits à recevoir sur les comptes à terme se rapportent à la rémunération d'un placement de la trésorerie disponible.

5.12 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Solde au 31/12/2019	Augmentations	Provisions utilisées	Provisions annulées	Solde au 31/12/2020
Provisions pour charges	705	190		705	190
Provisions pour risques et charges	705	190	0	705	190

La provision pour charges a été utilisée conformément à son objet qui était de faire face à la charge supportée au cours de l'exercice lors du rachat puis de l'annulation des actions émises de catégorie B.

III.6 : DETAILS SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**6.1 Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques**

MARCHES	31/12/2020	31/12/2019
Groupe	28 856	29 980
Hors groupe	1 635	2 266
FRANCE	30 491	32 246
Groupe	6 090	7 019
UNION EUROPEENNE	6 090	7 019
Groupe	1 991	1 942
EXPORTATION	1 991	1 942
TOTAL	38 572	41 207

6.2 Autres produits

	31/12/2020	31/12/2019
Produits divers de gestion	595	550
Transfert de charges	47	5
TOTAL	643	554

6.3 Charges externes

	31/12/2020	31/12/2019
Locations	3 064	3 083
Entretien, réparation, maintenance	1 013	445
Assurances	14	29
Personnel détaché, honoraires	26 725	26 638
Relations publiques	478	1 175
Frais de représentation	244	523
Services bancaires	59	87
Autres postes	265	423
TOTAL	31 862	32 404

6.4 Résultat financier

PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation	3 660	8 756
Intérêts des comptes courants	0	1 028
Revenus des comptes à terme	955	1 012
Gains de change	118	2 855
Reprises sur provisions	0	0
Produits financiers divers	159	329
TOTAL	4 892	13 980

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur emprunts	1 560	2 985
Intérêts des comptes courants	217	252
Pertes de change	16	3 128
Dotations aux provisions	2 000	0
Charges financières diverses	-110	252
TOTAL	3 682	6 618

La société GROUPE PETIT FORESTIER a perçu des dividendes de ses filiales :

- 2 832 K€ de la société LECAPITAINE
- 499 K€ de la société PETIT FORESTIER CONTAINER
- 230 K€ de la société PETIT FORESTIER OFFICE
- 99 K€ d'autres filiales

Les intérêts de comptes courants supportés en charges proviennent pour :

- 217 K€ de la société PETIT FORESTIER LOCATION

6.5 Résultat exceptionnel

PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019
Produits de cession de titres	904	8 015
Reprises sur provisions	705	469
Produits exceptionnels divers	0	0
TOTAL	1 609	8 484

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
VNC des titres cédés	1 555	8 012
Dotations aux provisions	0	154
Charges exceptionnelles diverses	1	28
TOTAL	1 556	8 194

RESULTAT EXCEPTIONNEL	53	291
------------------------------	-----------	------------

Les charges et produits sur opérations en capital proviennent de la liquidation sans dissolution de la société PF TEAM II.

6.6 Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et la partie imputable aux autres éléments se présente comme suit :

	Montant avant impôt	Impôt	Montant net
Résultat courant	1 618	-436	2 054
Résultat exceptionnel	53	-2	54
RESULTAT NET	1 671	-438	2 108

Le groupe est fiscalement déficitaire, un produit d'impôt de 434 K€ provient de la neutralisation de la charge d'impôt des filiales bénéficiaires du périmètre (voir § 7.11 « Intégration fiscale »).

6.7 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 108	13 377
+ Impôt sur les bénéfices	-438	-1 565
RESULTAT HORS IMPOTS ET EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES	1 671	11 812

6.8 Situation fiscale différée

	Au 31/12/2019		Variation		Au 31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I DECALAGE CERTAINS OU EVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
32 A déduire ultérieurement	705		-705			
4 Produits non taxables temporairement						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
II ELEMENTS A IMPUTER						
III ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE						
IV TOTAUX	705		-705			
Taux d'imposition			32,02%			
Accroissement net de la dette future d'impôt			226			
Allègement net de la dette future d'impôt						

III. 7 : NOTE COMPLEMENTAIRE

7.1 Effectifs

CATEGORIES	31/12/2020	31/12/2019
Cadres et assimilés	31	30
Agents de maîtrise	2	3
Ouvriers et employés	2	3
TOTAL	35	36

Effectif moyen	39	33
-----------------------	-----------	-----------

7.2 Rémunération des mandataires sociaux

En raison du nombre limité de personnes présentes à l'effectif et afin de maintenir la discrétion qu'il se doit, nous n'indiquons pas le montant des rémunérations perçues.

Des mandataires sociaux se sont vu attribuer gratuitement 2 000 actions de la Société le 8 septembre 2020. Ces actions seront remises sans paiement le 8 septembre 2021 et ils pourront en disposer pour éventuellement les revendre le 8 septembre 2022. La remise des actions était conditionnée à l'atteinte d'objectifs 2020, qui depuis ont pu être constatés comme étant réalisés. La valeur des actions retenue comme assiette pour le calcul de la contribution sociale sera la valeur des actions à la date de remise le 8 septembre 2021.

Il n'existe aucune avance ou crédit accordé, ni aucun engagement en matière de pension et indemnités assimilées, en faveur des mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ont perçu 471 K€ de jetons de présence en 2020.

7.3 Transactions entre parties liées

Sont exclues de la liste établie par les personnes morales ne pouvant adopter une présentation simplifiée, les transactions conclues entre :

- une société mère et sa filiale détenue en totalité
- des sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère

La détention du capital des filiales s'apprécie de manière directe et indirecte.

De plus, les transactions non significatives ou conclues à des conditions normales sont également exclues du champ d'application.

Toutes les transactions conclues entre la société GROUPE PETIT FORESTIER et des parties liées sont concernées par le champ d'exclusion indiqué ci-dessus.

7.4 Engagements en matière de pension, compléments de retraites et indemnités

En matière d'indemnités de fin de carrière, des salariés de la société GROUPE PETIT FORESTIER bénéficient, à l'occasion de leur départ en retraite, d'une allocation proportionnelle à leur rémunération et à leur ancienneté.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles basées sur :

- les salaires en fin de carrière, en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus ;
- l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions légales ou conventionnelles applicables. L'hypothèse de départ volontaire à la retraite retient l'âge donnant droit à la retraite à taux plein ;
- les effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité :
 - o d'un taux d'actualisation nominal de 0,34 % (déterminé par référence aux obligations d'Etat) ;
 - o d'un taux de revalorisation des salaires de 2% ;
 - o d'un taux de charges sociales patronales de 42%.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux mais sont présentées en engagement hors bilan dans l'annexe. Cet engagement hors impôt différé s'élève à 330 K€ au 31 décembre 2020 contre 377 K€ à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2019. Par contre, cet engagement est une charge constatée dans les comptes consolidés de GROUPE PETIT FORESTIER.

7.5 Participation des salariés

La société GROUPE PETIT FORESTIER ne remplit pas les conditions requises par la législation pour la mise en place d'un accord de participation.

7.6 Engagements hors bilan

Néant

7.7 Intégration fiscale

	31/12/2020	31/12/2019
Impôt en absence de l'intégration fiscale	4	-411
Economie réalisée sur déficits filiales	434	1 666
Incidence des retraitements intégration fiscale	0	310
Charge d'impôt comptabilisée	438	1 565

La société GROUPE PETIT FORESTIER est la société de tête du groupe d'intégration fiscale, comprenant toutes les entités françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins du capital.

La société GROUPE PETIT FORESTIER est la seule redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les éventuels gains ou charges d'impôt sur les sociétés liées aux effets de l'intégration fiscale sont constatés dans les comptes de la société GROUPE PETIT FORESTIER.

7.8 TVA consolidée

La société GROUPE PETIT FORESTIER a signé des conventions de consolidation de TVA avec ses filiales françaises. Ce régime optionnel est applicable depuis le 1^{er} janvier 2013. La société GROUPE PETIT FORESTIER est seule redevable de la TVA de son périmètre vis-à-vis de l'Administration Fiscale. En contrepartie, elle perçoit les dettes de TVA dues par ses filiales et elle rembourse sans aucun report ou de seuil les crédits de TVA aux filiales.

7.9 Consolidation

La société GROUPE PETIT FORESTIER fait partie d'un groupe soumis à l'obligation de présentation de comptes consolidés : elle est la société mère de cet ensemble.